



LA FEDERATION COMMUNIQUE

GLYPHOSATE

BIS REPETITA !!!

La France, la Suède, les Pays-Bas et la Hongrie, membres d'une mission d'expertise, persistent à biaiser l'évaluation du glyphosate pour son renouvellement qui doit intervenir à la fin de l'année. La commission nationale de déontologie et des alertes en santé publique émet de sérieux doutes sur la qualité de l'expertise menée par les quatre pays.

Écartant 99 % de la littérature scientifique, l'expertise incriminée ne s'est appuyée que sur les études fournies par l'industrie dont les conflits d'intérêts ne sont plus à démontrer. Le même scénario joué en 2017, lors de la dernière évaluation, se répète. L'expertise de l'Inserm concluant à la présomption d'un lien entre le glyphosate et le risque de lymphome non hodgkinien chez les travailleurs agricoles, qu'ils soient salariés ou non-salariés n'est pas prise en compte aujourd'hui comme ne l'avait pas été l'avis du Circ (Centre international de recherche sur le cancer) qui avait classé le glyphosate comme « cancérogène probable » en 2017.

L'affaire des « Monsanto Papers » avait révélé que, depuis 1999, la firme soupçonnait les propriétés génotoxiques de la molécule du glyphosate. La Commission européenne avait fait clairement son choix en réautorisant en 2017 sa commercialisation jusqu'au 15 décembre 2022. Le fric au détriment de la santé.

Macron, qui joue les « grands seigneurs » à la présidence de l'Union européenne, sera-t-il le petit facteur de la multinationale ? La France se grandirait en mettant en œuvre la proposition de la commission nationale de déontologie et des alertes en santé publique. Celle-ci demande de constituer un premier panel international de personnalités indépendantes ayant pour mission d'examiner les liens d'intérêts de chacun des experts ayant participé à l'évaluation européenne du glyphosate. Elle propose également de former un second panel d'experts scientifiques internationaux indépendants, spécialistes des questions de « *toxicologie en matière de cancer, de génotoxicité, de reprotoxique et de perturbation endocrinienne...* ».

Les salariés de la production agricole sont parmi les plus exposés aux produits phytopharmaceutiques, et notamment le glyphosate. La prévention de tous risques d'exposition et la défense de leur santé doivent prévaloir sur toutes autres considérations. Le gouvernement français ne peut tourner le dos aux alertes de la commission nationale de déontologie.

Montreuil,
Le 28 janvier 2022